

# CAMPUS GEESSEKNÄPPCHEN

## Protocole SANITAIRE COVID-19

### Lux Masters Open 2020 / Championnats Nationaux Masters du Luxembourg 10 et 11 Octobre 2020

Les recommandations sanitaires liées à la lutte contre la pandémie COVID-19 seront en vigueur à la date de l'évènement

#### Accès à la piscine :

- Seuls les nageurs compétiteurs, entraîneurs, officiels et équipe organisatrice du Swimming Luxembourg auront accès à la piscine.
- L'accès à la piscine est interdit aux visiteurs, spectateurs.
- L'accès aux gradins est interdit.
- Les familles pourront assister aux courses des compétiteurs de l'espace cafétéria ou dans le hall d'entrée.

#### Port du masque :

- Le port du masque est obligatoire dans l'ensemble du bâtiment à part dans le bassin et dans les douches.
- Avant l'échauffement et les courses, les compétiteurs seront priés de venir derrière le plot de départ en maillot de bain, lunettes et masque uniquement (pas de chaise ou de bac à vêtement).
- Chaque compétiteur est prié d'apporter un petit sac / sachet pour poser le masque dedans au bord du bassin (avant le plot de départ. A l'échauffement et avant la course)

#### Désinfectants :

- Des produits pour la désinfection des mains sont mis à disposition à l'entrée des vestiaires.
- Toutes les personnes concernées sont priées de se désinfecter les mains avant d'entrer dans les vestiaires.
- Les vestiaires et les toilettes seront désinfectés régulièrement.

#### Couloirs de natation :

Le nombre maximal de nageurs par couloir est de : 8 par ligne (Petit ou grand bassin)

#### Officiels et juges :

- Les officiels auront leurs propres vestiaires.
- Les officiels seront séparés des athlètes au bord du bassin.
- Une zone starter sera aménagée.

#### Autres :

- Le port de claquettes / sandales de bain / Croks est obligatoire (Pas de baskets, chaussures)
- Les sèche-cheveux sont hors service.
- Les nageurs ne peuvent pas apporter leurs propres sèche-cheveux.

**Cafétéria :**

- Le nombre de places assises dans la cafétéria est de 150 au maximum.
- Chaque table n'accueille qu'un nombre maximal de 10 personnes, même si elles sont de la même famille : l'amende fixée par le gouvernement est de 139 euros par personnes et 4000 euros pour le tenancier
- Les clients ne sont servis qu'à des places assises
- Les tables seront désinfectées à chaque changement de client
- Les tables placées côte à côte sont séparées d'une distance d'au moins 1,5 mètres ou, en cas de distance inférieure, par une barrière ou une séparation physique permettant de limiter le risque d'infection
- Le port de masque est obligatoire pour le client lorsqu'il n'est pas assis à table
- Le port du masque est obligatoire pour le personnel en contact direct avec le client
- La fermeture a obligatoirement lieu au plus tard à minuit sans dérogation possible

**Le non-respect du protocole entraînera l'exclusion de la compétition.**